

## REGLEMENT DU JEU

### « CALENDRIER DE L'AVENT BY BECQUET »

#### **Article 1**

La société BECQUET organise en France Métropolitaine et dans les DOM sous la référence 03032021 un jeu sans obligation d'achat intitulé « CALENDRIER DE L'AVENT BY BECQUET » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant) le 29/12/2021. Le jeu débute le 01/12/2021 à 10h et se termine le 24/12/2021 à 23h59.

#### **Article 2**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine et dans les DOM se connectant sur [becquet.fr](http://becquet.fr).

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est autorisée par jour. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

#### **Article 3**

Présentation des lots :

- Une parure becquet (à hauteur de 200€ TTC maximum)
- 24 bons d'achat d'une valeur unitaire de 25 euros à valoir chez Becquet.

En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contre valeur de leur lot en argent.

Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits... La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait

#### **Article 4**

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation (civilité, nom, prénom, adresse postale, email, code postal, ville), de cliquer sur la case du jour pour découvrir si vous avez gagné ou perdu. Une fois ces étapes passées, l'internaute doit cliquer sur « je continue » pour s'inscrire au tirage au sort qui aura lieu le 29/12/2021.

Le gagnant de la parure BECQUET sera contacté directement pour faire part de son choix (à hauteur de 200€ HT maximum)

Les gagnants des bons d'achat recevront leurs lots par email OU par voie postale.

#### **Article 5**

Becquet ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, cette opération devait être modifiée ou reportée.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

#### **Article 6**

Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande en écrivant à BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex (Le timbre de participation et de demande de règlement sera remboursé au tarif en vigueur).

#### **Article 7**

En participant, le joueur reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement du jeu. BECQUET, Responsable de traitement, collecte vos données pour vous adresser votre gain et la newsletter si vous avez coché la case correspondante. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation à l'utilisation de vos données que vous pouvez exercer en écrivant à BECQUET –rue François

Arago – CS 80411 – 59933 La Armentières Cedex et en joignant une copie d'un justificatif de votre identité.

### **Article 8**

Les données à caractère personnel collectées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société BECQUET, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Elles font l'objet d'un traitement à des fins légitimes de validation de participation à nos opérations de jeu et de marketing direct, et sur la base de votre consentement, pour la réception de propositions commerciales et d'offres partenaires.

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement et sont destinées à nos services et à nos sous-traitants aux fins de l'exécution et la conclusion du contrat.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire attentivement notre Politique de Protection des Données.

Conformément à la Loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes, du droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après la mort. Ces droits s'exercent soit en écrivant : BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex et en joignant la copie d'une pièce d'identité.

Becquet a désigné une DPO pour garantir la mise en œuvre des procédures de conformité en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez lui adresser toute demande par mail à l'adresse suivante: [DPO@becquet.fr](mailto:DPO@becquet.fr)

### **Article 9**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

### **Article 10**

La Société Becquet sera autorisée à utiliser les Nom, Prénom, Ville et photo (le cas échéant) du gagnant dans toute manifestation publi-promotionnelle et afin d'avoir à justifier, auprès de personnes en faisant la demande, du nom du gagnant, dans un délai qui ne saurait excéder 5 ans.